

Le mot de la semaine

par James Chéron
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

Incendie à Survillle : recueillement et reconnaissance

L'incendie dramatique survenu mercredi soir dans un immeuble situé square Beaumarchais a hélas emporté la vie d'une mère et d'une petite fille. Je veux exprimer au nom de l'ensemble des Montereaises et des Montereais nos condoléances attristées à leur famille.

Notre reconnaissance va aux pompiers de Montereau et de Seine-et-Marne qui ont tout donné pour sauver 40 personnes. Aux personnels du SMUR, aux forces de sécurité, aux agents de la ville, de Confluence Habitat, du CCAS, et naturellement aux habitants et notamment aux jeunes de Survillle qui ont fait preuve d'une incroyable solidarité active et responsable.

L'origine de l'incendie n'est à ce jour pas encore déterminée et le Procureur de la République a ouvert une enquête pour «dégradation par incendie qui a donné la mort sans intention de la donner». Des conséquences urbaines devront également être tirées et je vous en tiendrai informés.

Les familles ont été prises en charges pour être relogées, provisoirement tout d'abord et avant des mesures plus pérennes. Les services de la ville et de Confluence Habitat sont mobilisés, comme les habitants qui montrent une généreuse solidarité.

N'oublions pas, dans le contexte global de crise sanitaire, de prendre soin de la vie de chacun. Protégez-vous, je compte sur toutes et tous pour respecter les consignes de confinement et les gestes barrières.

«Chacun chez soi, chacun pour tous !» : 5^e semaine

#MontereauCombatLeCovid19

Cap sur le 11 mai !

Désormais nous savons. Le Président de la République a annoncé lundi que le confinement serait prolongé jusqu'au lundi 11 mai. À compter de cette date, les crèches, les écoles, les collèges et les lycées devraient rouvrir progressivement. En revanche, bars et restaurants resteront fermés. Les festivals et autres rassemblements seront interdits au moins jusqu'à mi-juillet. Alors qu'en France, la barre des 15 000 morts liés au Covid-19 vient d'être dépassée, le rythme des décès et des hospitalisations en réanimation continue de ralentir. Pas question donc de relâcher nos efforts et, à Montereau comme partout sur le territoire

national, il convient de continuer à respecter le confinement pour ces 4 prochaines semaines.

POUR RAPPEL

- Respectez scrupuleusement les consignes du confinement : rester à la maison, éviter tout contact physique, respecter les gestes «barrière». Les sorties doivent être strictement limitées.
- Les contrevenants encourquent une amende d'un montant de 135 euros, **200 euros en cas de récidive du non-respect du confinement dans les 15 jours.**
- L'amende majorée s'élève à 450 euros si elle n'est pas payée dans les délais. Si quatre violations sont relevées dans les 30 jours, il s'agit alors d'un délit puni de 6

mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

• Couvre-feu : tout déplacement sur le territoire de la commune est strictement interdit entre 22h et 5h.

• Attestation dérogatoire de déplacement en format numérique

Une attestation de déplacement dérogatoire numérique est désormais disponible, en complément du dispositif papier déjà en place. Le service est accessible en ligne sur :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

• Arrêté préfectoral

Le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté interdisant les déplacements brefs liés à l'acti-

vité physique individuelle des personnes **entre 10h et 19h** dans le département. Toute infraction est punie d'une amende de 135 euros.

• Signalement

Avec le retour des beaux jours, la tentation de sortir est plus grande. Par conséquent, le risque de propagation du virus également ! Si vous constatez des abus, n'hésitez pas à contacter le Centre Superviseur Urbain (CSU) opérationnel 24h/24 pour signaler des regroupements de personnes inopportun (tél. 01 64 70 38 90). Vous pourrez ainsi aider les forces de l'ordre à mieux faire respecter le confinement... et surtout endiguer la propagation du virus !

#MontereauCombatLeCovid19

Atelier éphémère : M.A.S.C.

Dès samedi dernier, un atelier de création de Masques Alternatifs de Sécurité contre le Covid-19 s'est installé dans la salle François Mitterrand. À l'initiative de la Ville et grâce à l'équipe des coordinatrices couture du Centre Social, des dizaines de volontaires, bénévoles et initiés à la couture, se rassemblent chaque jour pour confectionner des masques en tissu pour tous. Précautions sanitaires obligent, chaque participant est contrôlé par une prise de température à son entrée, équipé d'un masque et de solution hydro-alcoolique puis installé dans un espace unique. L'ensemble des équipements (machines à coudre, surjeteuses, fers à repasser...) est nettoyé plusieurs fois dans la journée. Une fois les masques terminés et lavés, ils sont confinés pour être par la suite distribués au plus grande nombre de Montereais dès que le stock le permettra. **Si vous savez coudre et que vous souhaitez contribuer à la fabrication de masques en faveur des habitants, contactez le 01 64 32 64 86.**



Pour les personnes souhaitant participer depuis leur domicile, la mairie peut vous fournir du tissu et des élastiques.

#MontereauCovid19

Inscriptions à l'école

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Mais pas d'inquiétude, leur date de reprise vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Toutefois, les demandes de dérogation à la carte scolaire peuvent continuer à se faire uniquement par mail pour ceux qui le souhaitent à l'adresse enseignement@ville-montereau77.fr. Dans le cas contraire vous pourrez toujours les faire parvenir après la reprise des inscriptions.

En attendant, il convient de communiquer à la Vie Scolaire, par mail ou par téléphone, les informations suivantes : vos coordonnées (nom, adresse, téléphone) ainsi que les nom, prénom, date de naissance de l'enfant tout en précisant vos besoins en service périscolaire (cantine, APPS).

Pour tout renseignement, le service de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance est joignable à l'adresse enseignement@ville-montereau77.fr et par téléphone au 01 64 70 44 13.

DU 15 AU 22 AVRIL 2020

#MontereauCombatLeCovid19

PRÉCONISATIONS

Seul le respect du confinement et des gestes barrières permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **appelez le SAMU - Centre 15.**

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#MontereauCombatLeCovid19

SE DÉPLACER

Voici l'attestation de sortie qui doit être remplie et portée sur vous quand vous quittez votre domicile. Celle-ci est disponible sur : mobile.interieur.gouv.fr. **Si vous n'avez pas d'imprimante, il est possible de la recopier de façon manuscrite :**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e) Mme/M ----- né(e) le : --

Demeurant : -----

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant :
(ne recopier que la phrase nécessaire)

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

3. Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

5. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

6. Convocation judiciaire ou administrative.

7. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à ---- le, ---- heure, ----

Signature : -----

#MontereauCombatLeCovid19

PRENONS DES NOUVELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilité, la mairie vient prendre régulièrement de vos nouvelles.

COMMENT FAIRE ?

• Vousappelez au service municipal du Bel Âge : tél. 01 64 70 44 69.

• Vous-même ou la personne de votre famille est alors inscrite sur la liste du Plan Local d'Alerte.

• Un contact téléphonique régulier permet de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

Ce journal vous a été distribué par des agents municipaux volontaires que la mairie a naturellement équipés de masques et de gants, pour les protéger et vous protéger.
Bonne lecture !

Toute l'info municipale : montereau77.fr



Directeur de la publication : **Adil MOUEFFEK**
Rédacteur en chef : **Bertrand LECLAIR**
Rédaction : **Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS**
Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

